



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/49/13
17 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-neuvième session

Genève, 7-18 octobre 2002

Point 1 c) de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Rapport du Bureau

1. Le Bureau s'est réuni le 17 octobre 2002, conformément à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, pour examiner les pouvoirs des représentants participant à la quarante-neuvième session du Conseil.
2. Le secrétariat de la CNUCED a informé le Bureau que des pouvoirs, délivrés conformément à l'article 17 du règlement intérieur, avaient été reçus pour les représentants participant à la quarante-neuvième session du Conseil.
3. Le Président a proposé que le Bureau accepte les pouvoirs des représentants participant à la quarante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement.
4. Le Bureau a jugé que les pouvoirs des représentants participant à la quarante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement avaient été présentés en bonne et due forme.
